



Procès-verbal du conseil d'établissement
École secondaire Jean-Jacques-Rousseau
Séance tenue le jeudi 16 avril 2026 - 19 h
À la salle de conférence

Mot de bienvenue, ouverture, présences et quorum

Présences :

Marie-Pier Fillion – Directrice
Karine Prud'homme – Directrice adjointe
Robert Trudel - Technicien en documentation
Audrey Bossé - Parent
Carole Nantel – Parent
Claire Jarry – Parent
Kim Landry-Savard – Parent
Marie-Hélène Pion – Parent
Bellefleur, Jean-Philippe - Enseignant
Sonia Couturier – Psychologue

Absences :

Karyne Régimbal - Directrice adjointe
Josianne Veilleux – Directrice adjointe
Jay-Radhé Boutin – Gestionnaire administrative d'établissement
Mélanie Guillemette - Parent
Jacob Samuel – Enseignant
Marianne Waskiewicz – Enseignante
Nablia Sahbi Ben Tahar – Enseignant

1. Mot de bienvenue et présences

La présidente ouvre la rencontre à 19 h 02 et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme Nantel propose d'ADOPTER l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Point 7 : Journées couleurs (17 avril, 1er mai et 5 juin)
- Point 8 : Calendrier
- Point 9 : Principes d'encadrement des contributions financières
- Ajout du point 16.1 : Résolution – Cours d'été

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026

Mme Bossé propose d'ADOPTER le procès-verbal avec la modification suivante :

- Correction : *200 suçons et non pas 150.*

CE2526-0416-02

ADOPTÉ

4. Parole au public

Aucun public.

5. Informations du comité de parents

Mme Bossé présente les points traités lors du dernier comité de parents :

- Belle présentation des budgets.
- Explication de tous les postes budgétaires.
- Aucune réponse obtenue concernant le retour des surplus.
- Discussion sur les façons pour un parent de s'impliquer et sur le niveau d'implication possible.

6. Informations du conseil des élèves (point 7 intégré : Journées couleurs)

Laurence Fex et Tamana Mohammad Haschim présentent divers projets soumis à la consultation officielle.

Journées couleurs

- Présentation des journées couleurs et les thèmes associés.
- 17 avril : Journée aux couleurs de l'autisme (bleu).
- 1er mai : Thème « Habille-toi comme ton ami ».
- Mme Jarry propose le thème « Appareillé » pour représenter l'idée.
- 5 juin : Journée aux couleurs des équipes sportives.

Sortie du Parlement étudiant

- 15 mai : Visite de l'Hôtel de ville de Montréal et du Plateau Mont-Royal.

LIPDUB

- Participation des élèves de 5e secondaire le 19 mai, sous supervision d'enseignants volontaires.

Mois de l'autisme

- Implication du Parlement dans diverses activités en collaboration avec les regroupements de l'A.S.

Mme Pion propose d'APPROUVER les propositions effectuées par le Parlement étudiant.

CE2526-0416-03

APPROUVÉ

8.Calendrier

La direction présente le calendrier 2026-2027. Correction apportée à la couleur orangée pour correspondre à la légende de la relâche scolaire.

M. Trudel propose d'APPROUVER le calendrier.

CE2526-0416-04

APPROUVÉ

9.Principes d'encadrement des contributions financières

La direction présente les balises à établir pour l'année 2026-2027 concernant les montants qui pourront être facturés aux parents.

Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit établir, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe;

ATTENDU la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'établir également des principes d'encadrement visant l'ensemble des contributions financières pouvant être assumées par les parents en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP;

ATTENDU que les principes d'encadrement seront également pris en compte dans les choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants en vertu de l'article 96.15 de la LIP;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées avant d'établir les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec le projet éducatif de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés tiennent compte des caractéristiques et des attentes de la communauté desservie par l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés favorisent une utilisation optimale et écoresponsable des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.

Il est proposé par : _____ Mme Nantel _____

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, du choix des manuels et du matériel didactique et des autres contributions financières pouvant être exigées des parents pour l'année scolaire 2026-2027.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les contributions financières facturées aux parents respectent les principes d'encadrement avant de les proposer au conseil d'établissement.

Résolution n° CE2526-0416-05

10.Billet de bal

La direction présente les frais du bal des finissants :

- Coût : **170 \$ par billet**, réduction par rapport aux années précédentes en raison d'une cohorte plus nombreuse.
- Le bal aura lieu sur un bateau.

Mme Fex propose d'APPROUVER.

CE2526-0416-06

APPROUVÉ

11.Critères de sélection-Direction

La direction propose de reconduire les critères tels que présentés, reflétant les valeurs de l'établissement.

12. Reconnaissance des parents bénévoles

La direction propose de reconnaître **Mme Bossé** pour son implication au Comité de parents et pour la production de suçons lors de la Saint-Valentin. Mme Landry-Savard seconde cette proposition avec joie.

CE2526-0416-07

APPROUVÉ

13.Frais facturé en parascolaire – 2026-2027

Dans l'incertitude financière toujours présente et considérant l'obligation, une fois de plus, pour notre établissement de contribuer à une coupure de plus de 100 000 \$, la direction recommande de reconduire cette orientation. Cela dit, advenant que l'établissement dispose des ressources nécessaires pour assumer l'entièreté des frais, un remboursement complet sera effectué, comme ce fut le cas cette année.

CONSIDÉRANT le contexte actuel de redressement budgétaire imposé au réseau de l'éducation ;

CONSIDÉRANT la volonté de maintenir une offre d'activités parascolaires enrichissantes et accessibles pour les élèves ;

CONSIDÉRANT que le coût réel de certaines activités peut représenter un montant significatif ;

Il est PROPOSÉ que le conseil d'établissement autorise, pour l'année scolaire 2026-2027, la tenue d'activités parascolaires dont le coût pourrait atteindre un montant maximal de 350\$ par élève, lorsque ce montant représente le prix coûtant de l'activité.

Il est entendu que :

- Ce montant constitue un plafond, et non un tarif obligatoire ;
- Chaque activité fera l'objet d'une approbation spécifique par la direction, en conformité avec les règles ministérielles et les principes d'accessibilité ;
- Des mesures d'accompagnement seront envisagées pour les familles en situation de vulnérabilité financière.

Il est PROPOSÉ par Mme Couturier d'APPROUVER le tout.

CE2526-0416-08

APPROUVÉ

14. Voyage à Banff

Pour l'année 2026-2027, l'équipe responsable du Projet pédagogique particulier ski-planche propose un voyage à Banff, qui se déroulera du 25 février au 3 mars 2027. Le groupe serait composé de 40 personnes, soit 36 élèves et 4 accompagnateurs. Les élèves ne manqueraient que deux jours de classe. Le montant exigé correspondrait à **2 555 \$**, en plus des frais excédentaires scolaires que cela engendrera (suppléance de 110 \$, ainsi que les frais liés aux repas du dîner et du souper).

Le conseil d'établissement souligne être **préoccupé par le montant élevé** associé à cette activité. Toutefois, il reconnaît qu'il s'agit d'une **expérience unique dans une vie**, qui ne sera pas récurrente dans le parcours scolaire des élèves. Le CE note également que le montant proposé est **le plus bas parmi les options reçues**, notamment en comparaison avec les propositions pour **Whistler** et **les Alpes**, qui étaient significativement plus élevées.

Dans ce contexte, et considérant la valeur éducative, sportive et humaine du projet, le CE se montre **favorable** à la tenue du voyage.

Il est PROPOSÉ par Mme Jarry d'APPROUVER le voyage à Banff pour 2026-2027

CE2526-0422-09

APPROUVÉ

15. Moyens de financement – Voyage Banff

Trois moyens proposés :

- 1- Vente de billets de tirage (mai-juin production des billets, tirage en septembre)
1 billet 10\$ et 3 billets pour 25\$
- 2- Vente de produits alimentaires directement à l'école (pizza ou collations glacées – à confirmer)
- 3- 1 Autre moyen à déterminer pour 2026-2027

Il est PROPOSÉ par M Trudel d'APPROUVER les moyens de financement du voyage.

CE2526-0422-10

APPROUVÉ

16. Présentation des projets

La direction présente la programmation des activités scolaires et les contributions financières associées

Programmation des activités scolaires et des contributions financières exigées

ATTENDU l'article 3 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et l'article 4 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas aux activités scolaires se déroulant à l'extérieur de l'établissement d'enseignement, comprenant les frais de transport, et aux activités se déroulant avec la participation d'une personne qui ne fait partie du personnel du centre de services scolaire et s'apparentant aux activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excède pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur d'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 87 de la LIP ont été élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école, conformément à l'article 89 de la LIP;

ATTENDU que les contributions financières proposées respectent la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que le conseil d'établissement a établi des principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être facturées aux parents, conformément à l'article 77.1 de la LIP et que les contributions financières proposées en tiennent compte ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 75.0.1 de la LIP, le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les présentes contributions, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

Il est proposé par : M. Bellefleur

D'APPROUVER la programmation des activités éducatives proposée par la direction de l'école qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école, dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

D'APPROUVER les contributions financières pour les activités scolaires se déroulant à l'extérieur de l'établissement d'enseignement, comprenant les frais de transport, et aux activités se déroulant avec la participation d'une personne qui ne fait partie du personnel du centre de services scolaire et s'apparentant aux activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement, dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution n° CE2526-0422-12

16.1 Résolution des cours d'été

La direction présente le document indiquant que la responsabilité des cours d'été sera assumée par le SEJ.

Il est proposé par Mme Tamana Mohammad Haschim d'APPROUVER le tout.

Résolution n° CE2526-0422-11

APPROUVÉ

17. Sujets divers-bons coups-informations diverses

- La direction souligne la qualité des échanges avec les élèves du Parlement étudiant et leur engagement.
- Mme Veilleux souligne le travail de l'équipe d'encadrement.
- M. Trudel félicite l'établissement pour le plan d'effectif 2026-2027 favorisant la rétention du personnel.

18. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Landry-Savard de levée l'assemblée à 19 h 54.